

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 3 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept, le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Bazeilles, régulièrement convoqué le vingt-sept février deux mille dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire de la commune nouvelle de Bazeilles, Monsieur Guy LEPAGE.

**Nombre de Membres 41, en fonction 41, qui ont délibéré : 35.**

**Etaient présents :** M. Guy LEPAGE, M. Francis BONNE, M. Jacques BARILLY, M. Marc GUÉNIOT, Mme Martine THIERNESSE, Mme Claude DRUMEL, Mme Sophie DROZDOWIEZ, Mme Annie QUENTIN, M. Michel GAUTRON, Mme Maria SCHOUMAKER, M. René PETITDAN, M. Mistral BANA, Mme Françoise MORETTE, Mme Myriam HIBLOT, Mme Claudine CHATELAIN, M. Robert GALMOT, M. Bernard NOLEVAUX, Mme Anne MANDRA, M. Jean-Paul GRASMUCK, Mme Christelle CAHART, M. Patrick MALLY, Mme Isabelle PARENT M. Michel BELDJOURI, Mme Noémie MAYET, M. Arnaud FAUCHERON, Mme Cindy DAVESNE, Mme Martine GOFFINET, M. Jean-Pierre SAC, M. Steve HABARY, M. Pascal RODRIGUES DA SILVA, M. Olivier BARBIER, M. Bernard WATLET.

**Absents excusés sans pouvoir :** Mme DE MONTAGNAC Elyane.

**Absents :** Mme Marie-Madeleine BANA, M. Bertrand CHEMIN, M. Jean-Charles MASSIN, M. Nicolas SCHOUMAKER.

**Absents excusés avec pouvoir :** M. Stephen KRAUS ayant donné pouvoir à M. Mistral BANA, Mme Brigitte KLEIN ayant donné pouvoir à M. René PETITDAN, M. Michael LEFEVRE ayant donné pouvoir à Mme Martine GOFFINET, M. Frédéric JAUMOTTE ayant donné pouvoir à Mme THIERNESSE.

**Secrétaire élu :** M. Francis BONNE.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire réalise l'appel des conseillers, puis demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour le point relatif à l'approbation de l'avenant de la société EUROVIA pour les travaux de la rue Flamanville/Avenue de la Dernière Cartouche.

Monsieur le Maire demande ensuite à Monsieur BARILLY, secrétaire de séance du Conseil du 20 janvier 2017 de faire lecture du compte rendu, qui est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend les décisions suivantes :**

**DÉLIBÉRATION n° 1 : EXTENSION AU TERRITOIRE DE LA COMMUNE NOUVELLE DE LA REVISION DU PLU :**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'étendre à l'ensemble du territoire de la commune nouvelle la décision relative à la révision du PLU adoptée le 21 avril 2016 par le Conseil municipal de la

commune de Bazeilles. Monsieur GRASMUCK précise que le PLU actuel est caduque donc la révision s'impose. Par ailleurs, le PLU actuel n'est pas conforme à la loi Grenelle II.

Adopté à l'unanimité.

### **DÉLIBÉRATION n° 2 : TRANSFERT DE LA COMPETENCE DOCUMENTS D'URBANISME A ARDENNE METROPOLE :**

La loi ALUR du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové prévoit que les communes doivent se prononcer sur le transfert de la compétence des documents d'urbanisme à leur EPCI d'appartenance. Il est prévu le transfert de la compétence des documents d'urbanisme le 27 mars 2017 sauf si 25% des communes représentant 20% de la population s'y opposent **entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017**. Pour Ardenne Métropole, 16 communes réunissant 25.547 habitants peuvent s'opposer au transfert.

Monsieur GRASMUCK précise qu'il est préférable de se prononcer contre le transfert de cette compétence afin de conserver la maîtrise de l'aménagement du territoire sur le périmètre de la commune nouvelle. Par ailleurs, il indique qu'en cas de PLUi, il ne peut y avoir un règlement applicable sur l'ensemble du territoire de l'EPCI : des secteurs sont déterminés pour conserver une harmonie dans les décisions d'aménagement.

Le conseil municipal décide à l'unanimité (35 voix) de voter contre le transfert de la compétence des documents d'urbanisme.

### **DÉLIBÉRATION n° 3 : ADOPTION DE L'INTEGRATION FISCALE PROGRESSIVE :**

La loi de finances rectificative pour 2016 a procédé à des aménagements concernant le vote des taux de fiscalité directe locale pour les communes nouvelles. Désormais, les communes nouvelles peuvent recourir à une procédure d'intégration fiscale progressive pour une période comprise entre 2 à 12 ans, quelque soit l'écart entre les taux applicables sur leur territoire.

Un mécanisme de lissage des taux sera donc appliqué à partir de 2017 vers un taux moyen pondéré atteint au bout de 12 années. Pendant cette période, les 3 communes composant la commune nouvelle auront des taux différents pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties. A partir de la treizième année, pour chaque taxe, le même taux sera appliqué à l'ensemble foyers des communes formant la commune nouvelle.

Adopté à l'unanimité.

### **DÉLIBÉRATION n° 4 : CREATION DE POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES/ANIMATION :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur la création de deux postes, afin de satisfaire aux besoins du service :

- Un poste d'adjoint technique à temps complet aux services techniques à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017,
- Un poste d'adjoint technique/animation à temps non complet au service périscolaire et entretien à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

#### **DÉLIBÉRATION n° 5 : CREATION POSTES ALSH 2017 :**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Marc GUÉNIOT, adjoint chargé des affaires périscolaires, qui présente au conseil le point relatif au recrutement des animateurs pour l'ALSH. Il demande de bien vouloir autoriser le recrutement d'un maximum de 10 animateurs sur toute l'année 2017 pour satisfaire aux conditions d'encadrement et de sécurité sur les différents centres organisés pendant les vacances.

Madame MANDRA indique qu'elle peut réaliser une simulation sur les charges appliquées aux salaires des animateurs afin de faire baisser le coût et d'augmenter le montant net versé à ces agents.

Adopté à l'unanimité.

#### **DÉLIBÉRATION n° 6 : SUPPRESSION DE LA REGIE N°3 :**

A l'occasion de la création de la commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2017, et de la reprise des régies existantes, Monsieur le Maire propose la suppression de la régie de recettes n°3 relative aux forains car les sommes encaissées sont faibles. Les montants relatifs aux occupations des forains seront affectés à la régie n°2.

Le conseil municipal approuve la suppression de la régie n°3 par 32 voix et 3 abstentions.

#### **DÉLIBÉRATION n°7 : CALENDRIER AD'AP :**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Francis BONNE, adjoint délégué aux travaux et à la sécurité, qui informe le conseil municipal de la nécessité de délibérer sur l'Ad'ap. En effet, il rappelle que les gestionnaires d'Etablissements recevant du public et des IOP avaient l'obligation de mettre ces établissements en conformité au regard des obligations d'accessibilité ou de s'engager à le faire par la signature d'un agenda accessibilité.

Monsieur BELDJOURI regrette que le travail en commission ne soit pas plus important, ce qui favoriserait une communication plus efficace.

Le Conseil municipal adopte le calendrier par 31 voix, 4 abstentions (dont un refus de prendre part au vote).

Par ailleurs, le Conseil adopte à l'unanimité moins un refus de voter le principe d'étendre la mission du Cabinet IVOIRE sur les communes de Rubécourt et Lamécourt et Villers-Cernay.

Enfin, le Conseil Municipal autorise la mise en discussion du PAVE sur le périmètre de la commune nouvelle de Bazeilles.

#### **DÉLIBÉRATION n°8 : AVENANT AU MARCHE EUROVIA :**

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver l'avenant transmis par la société EUROVIA. L'avenant a pour but de modifier le libellé du pouvoir adjudicateur suite à la création de la commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Adopté à l'unanimité.

#### **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Information par Monsieur Marc GUÉNIOT relative aux modalités de dérogations et d'inscriptions à l'Ecole de Bazeilles, ainsi que sur le transport scolaire,
- Orientations budgétaires pour les investissements 2017,

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Courrier Général Le Port (Cérémonies des Troupes de Marine),
- Vente des terrains aux Vergers du Moulin,
- Terrain Tarnowski,
- Questionnaire enquête pour les jeunes de moins de 18 ans,
- Prochain Conseil municipal le 31 mars 2017.

**La séance est levée à vingt-deux heures trente minutes,  
Fait et délibéré, les an, mois et jour susdits.  
Procès-verbal publié au Registre Communal des Délibérations**

